

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 44
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 5

Point 6 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2021.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Olivier SCHERBERICH, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER.

Absent excusé

Mme Geneviève EBEL-SUTTER.

Ont donné procuration

M. Pascal SALA donne procuration à M. Barbaros MUTLU, Mme Amandine BALIRY donne procuration à Mme Déborah SELLGE, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Madame la 1ère Adjointe Odile UHLRICH-MALLET a assuré la Présidence, en l'absence du Maire Eric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE
Transmission à la Préfecture : 18 mars 2022**

POINT N° 6 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.1612-12,

Vu l'article L.2121-31 du même code qui prévoit que le conseil municipal arrête le compte administratif qui est annuellement présenté par le Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu le compte de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2021 figurant en annexe de la présente délibération,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, pour le budget principal de la Ville de Colmar, les budgets annexes Festival du Film, Festival de Jazz et Festival du Livre et de l'Espace Malraux,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et le budget supplémentaire de l'exercice considéré,

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2021, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

CONSTATE

aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du Festival du Film, du Festival de Jazz et du Festival du Livre et de l'Espace Malraux, les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2021 soumis à son examen

ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés,

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	5 862 260,73 €			11 038 686,46 €	5 862 260,73 €	11 038 686,46 €
Résultat affecté (1068)		7 484 260,73 €				7 484 260,73 €
Opérations de l'exercice	37 625 584,34 €	32 537 764,13 €	83 313 478,32 €	99 965 525,32 €	120 939 062,66 €	132 503 289,45 €
TOTAUX	43 487 845,07 €	40 022 024,86 €	83 313 478,32 €	111 004 211,78 €	126 801 323,39 €	151 026 236,64 €
Résultats de clôture		-3 465 820,21 €		27 690 733,46 €		24 224 913,25 €
Restes à réaliser	9 366 044,11 €	1 707 964,95 €			9 366 044,11 €	1 707 964,95 €
TOTAUX CUMULES	9 366 044,11 €	-1 757 855,26 €		27 690 733,46 €	9 366 044,11 €	25 932 878,20 €
RESULTATS DEFINITIFS	11 123 899,37 €			27 690 733,46 €		16 566 834,09 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				17 813,05 €		17 813,05 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			99 049,03 €	74 000,00 €	99 049,03 €	74 000,00 €
TOTAUX			99 049,03 €	91 813,05 €	99 049,03 €	91 813,05 €
Résultats de clôture				-7 235,98 €		-7 235,98 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				-7 235,98 €		-7 235,98 €
RESULTATS DEFINITIFS				-7 235,98 €		-7 235,98 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				3 094,54 €		3 094,54 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			102 228,57 €	66 009,11 €	102 228,57 €	66 009,11 €
TOTAUX			102 228,57 €	69 103,65 €	102 228,57 €	69 103,65 €
Résultats de clôture				-33 124,92 €		-33 124,92 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				-33 124,92 €		-33 124,92 €
RESULTATS DEFINITIFS				-33 124,92 €		-33 124,92 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				49 315,69 €		49 315,69 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			281 889,95 €	306 867,45 €	281 889,95 €	306 867,45 €
TOTAUX			281 889,95 €	356 183,14 €	281 889,95 €	356 183,14 €
Résultats de clôture				74 293,19 €		74 293,19 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				74 293,19 €		74 293,19 €
RESULTATS DEFINITIFS				74 293,19 €		74 293,19 €

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Maire de la Ville de Colmar, pour sa gestion de l'exercice 2021 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

COMPTE ADMINISTRATIF

Ville de Colmar

Exercice
2021

Table des matières

SYNTHESE	3
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	4
LE BUDGET PRINCIPAL	5
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
A. Malgré une progression très marquée en 2021, les recettes de fonctionnement ne retrouvent pas pour autant leur niveau de 2019	5
1. Chapitre 70 – Produits des services	5
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes	7
3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.....	11
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	13
5. Chapitre 76 – Produits financiers	14
6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels	14
7. Chapitre 013 – Atténuations de charges.....	15
B. Des dépenses de fonctionnement en très légère augmentation en lien avec une reprise encore timide des activités au second semestre 2021	16
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général	16
2. Chapitre 012 – Charges de personnel	18
3. Chapitre 014 – Atténuations de produits.....	20
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	21
5. Chapitre 66 – Charges financières.....	21
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	22
C. Consolidation par activité – Fonctionnement des services.....	22
II. UNE CAPACITE D’AUTOFINANCEMENT RECONSTITUEE EN DEPIT D’UN CONTEXTE ECONOMIQUE FRAGILE ET D’UN RETOUR DE L’INFLATION	23
III. EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE.....	25
IV. LA SECTION D’INVESTISSEMENT.....	26
A. Des recettes réelles d’investissement adaptées au financement des investissements	26
1. Les recettes d’équipement.....	26
2. Les amendes de police	27
3. Les opérations pour le compte de tiers.....	28
4. Les recettes financières.....	28
5. Les amortissements.....	29
B. Des dépenses d’équipement qui montent difficilement en charge et restent ainsi en net recul par rapport à 2019	30
1. Les dépenses d’équipement.....	30

2. Les opérations pour compte de tiers	34
3. Les dépenses financières.....	34
V. UN ENDETTEMENT TRES LARGEMENT MAITRISE.....	34
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM	37
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ	38
LE BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX.....	39
A. Les charges à caractère général	39
B. Les charges de personnel	40
C. Résultat.....	40

SYNTHESE

Les finances de la Ville de Colmar ont été une nouvelle fois impactées en 2021 par les conséquences de la crise sanitaire.

En effet, le premier semestre 2021 s'est déroulé dans un contexte sanitaire qui a pesé sur la reprise des activités des structures de notre collectivité en raison des protocoles sanitaires toujours en vigueur.

En 2021, les dépenses d'équipement ont progressé de **3,62 %** par rapport à 2020. Pour autant, cette progression n'a pas été suffisante pour compenser le report des travaux qui devaient être réalisés originellement en 2020. En outre, les nouvelles opérations programmées en 2021 n'ont pas pu être conduites dans leur totalité.

De ce fait, les restes à réaliser au 31 décembre 2021, en dépenses, atteignent un montant très élevé de **9,4 M€** contre **5,9 M€** en 2020.

Cela s'explique notamment par les contraintes sanitaires toujours en vigueur au cours du 1^{er} semestre et qui ont constitué un frein à la réalisation des dépenses d'équipement.

Par ailleurs, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été compensée en partie par le transfert du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par le Département. Cependant, il ne compense pas totalement le manque à gagner. Pour y parvenir, un coefficient correcteur a assuré la neutralité de la réforme. Ainsi, pour la Ville de Colmar, cette dernière n'a pas d'impact direct sur ses recettes.

En outre, au cours du dernier trimestre 2021 on a assisté à une reprise spectaculaire et très inquiétante de l'inflation.

Point particulièrement positif : la Ville de Colmar a retrouvé en 2021, sur son budget principal, des marges de manœuvre financières importantes, signe d'une gestion rigoureuse des deniers publics, avec :

- une **hausse marquée de l'épargne brute de 5 117 K€** par rapport à 2020, avec des dépenses de fonctionnement progressant moins rapidement (**+ 0,29 %**) que les recettes de fonctionnement, lesquelles ont enregistré un fort rebond de **7,56 %** ;
- des **charges financières qui poursuivent leur trajectoire baissière (- 9,14 %)**, grâce à un recours raisonné à l'emprunt, à une bonne gestion active de la dette, mais aussi à des taux d'intérêt qui se sont maintenus cette année encore à des niveaux historiquement bas ;
- un **endettement** bien maîtrisé avec un encours de dette globale qui passe de **69 827 K€** à **70 196 K€** au 31 décembre 2021 ;
- une **capacité de désendettement** qui s'améliore passant de **3,47 années** à **2,78 années** en 2021 ;
- un **résultat global de clôture en forte croissance** de **49,9 %** passant de **11 M€** à **16,6 M€** en 2021.

Par ailleurs, la **modération fiscale** reste la priorité avec des taux inchangés en 2021, respectant ainsi la promesse électorale faite par la municipalité actuelle de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale sur la durée du mandat.

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE

LIBELLES	REALISE		RESTES A REALISER	RESULTAT NET (RAR financés)
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	
BUDGET PRINCIPAL				
Recettes (R)	99 965 525,32 €	40 022 024,86 €	1 707 964,95 €	
Dépenses (D)	83 313 478,32 €	37 625 584,34 €	9 366 044,11 €	
Résultat 2021 ((R)-(D))	16 652 047,00 €	2 396 440,52 €	-7 658 079,16 €	
Report résultat antérieur 2021	11 038 686,46 €	-5 862 260,73 €		
RESULTAT DE CLOTURE	27 690 733,46 €	-3 465 820,21 €	-7 658 079,16 €	16 566 834,09 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM				
Recettes (R)	74 000,00 €			
Dépenses (D)	99 049,03 €			
Résultat 2021 ((R)-(D))	-25 049,03 €			
Report résultat antérieur 2021	17 813,05 €			
RESULTAT DE CLOTURE	-7 235,98 €			-7 235,98 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ				
Recettes (R)	66 009,11 €			
Dépenses (D)	102 228,57 €			
Résultat 2021 ((R)-(D))	-36 219,46 €			
Report résultat antérieur 2021	3 094,54 €			
RESULTAT DE CLOTURE	-33 124,92 €			-33 124,92 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE - ESPACE MALRAUX				
Recettes (R)	306 867,45 €			
Dépenses (D)	281 889,95 €			
Résultat 2021 ((R)-(D))	24 977,50 €			
Report résultat antérieur 2021	49 315,69 €			
RESULTAT DE CLOTURE	74 293,19 €			74 293,19 €
RESULTAT GLOBAL EXERCICE				
Résultats 2021 cumulés	16 615 756,01 €	2 396 440,52 €	-7 658 079,16 €	
Report résultats antérieurs cumulés 2021	11 108 909,74 €	-5 862 260,73 €		
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	27 724 665,75 €	-3 465 820,21 €	-7 658 079,16 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	24 258 845,54 €		-7 658 079,16 €	16 600 766,38 €

La présentation du résultat global de clôture intègre les opérations d'ordre.

Pour permettre une meilleure lisibilité et compréhension des résultats de l'exercice 2021, ces écritures ne sont volontairement pas évoquées dans les commentaires qui suivent.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Malgré une progression très marquée en 2021, les recettes de fonctionnement ne retrouvent pas pour autant leur niveau de 2019

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	10 477 437,46 €	13 948 534,22 €	3 471 096,76 €	33,13%
73	Impôts et taxes	57 216 105,82 €	58 566 657,46 €	1 350 551,64 €	2,36%
74	Dotations, subventions et participations	20 068 885,55 €	19 421 742,03 €	-647 143,52 €	-3,22%
75	Autres produits de gestion courante	1 926 407,08 €	1 860 889,02 €	-65 518,06 €	-3,40%
76	Produits financiers	923 923,51 €	924 305,09 €	381,58 €	0,04%
77	Produits exceptionnels	430 250,69 €	3 223 559,97 €	2 793 309,28 €	649,23%
013	Atténuations de charges	918 464,24 €	970 264,94 €	51 800,70 €	5,64%
Total		91 961 474,35 €	98 915 952,73 €	6 954 478,38 €	7,56%

Les recettes de fonctionnement enregistrent un fort rebond de **6 954 K€** pour atteindre **98 916 K€ (+ 7,56 %)** en 2021, contre **91 961 K€** en 2020 et **100 920 K€** en 2019.

Par conséquent, **elles restent encore en recul de 2 % par rapport à 2019.**

En 2021, trois postes enregistrent les plus fortes progressions, à savoir :

- les recettes tarifaires : **+ 3 471 K€**
- les produits exceptionnels : **+ 2 793 K€**
- les impôts et taxes : **+1 351 K€.**

1. Chapitre 70 – Produits des services

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
701	Ventes de produits finis	15 682,00 €	8 988,57 €	-6 693,43 €	-42,68%
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	392 424,55 €	469 957,65 €	77 533,10 €	19,76%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	3 220 819,33 €	6 084 552,56 €	2 863 733,23 €	88,91%
704	Travaux	101 361,40 €	72 459,70 €	-28 901,70 €	-28,51%
706	Prestations de services	3 933 311,18 €	4 375 266,66 €	441 955,48 €	11,24%
708	Autres produits	2 813 839,00 €	2 937 309,08 €	123 470,08 €	4,39%
Total		10 477 437,46 €	13 948 534,22 €	3 471 096,76 €	33,13%

Il est rappelé que ce poste a été fortement impacté par la crise sanitaire en 2020 (**- 5 906 K€** par rapport à 2019).

La reprise partielle de la vie locale à compter de juin 2021 a néanmoins contribué à un rebond des recettes issues de la fréquentation touristique, des animations et des événements avec notamment :

- le retour des marchés de Noël

- le retour d'autres évènements structurants (25ème édition du Festival de Jazz et du Festival du Film, 32ème édition du Festival du Livre sur le thème de « Nos retrouvailles ») ...

Elle a eu pour effet d'accroître les produits des services de **33,13 %** entre 2021 et 2020. Cette évolution résulte principalement des 2 postes suivants :

a) *Les redevances d'utilisation du domaine qui passent de 3 221 K€ à 6 085 K€ en 2021, soit + 2 864 K€.*

Ont contribué à cette hausse :

- **les droits de stationnement en surface de la voie publique** pour **1 723 K€**, qui engrangent notamment les effets de la **nouvelle politique de stationnement mis en œuvre au 1er janvier 2021**. Elle s'est traduite par une extension des zones payantes, mais aussi et surtout par des dispositifs plus adaptés (applications mobiles, possibilité de s'abonner en ligne ...) et des tarifs « abonnement » en nette diminution ;
- **le stationnement en ouvrage** (parkings Mairie, Rapp, Montagne verte, Saint-Josse, Lacarre et Gare-Bleylé) pour **900 K€** ;
- **le forfait de post-stationnement**, qui est acquitté par les usagers en cas de stationnement non payé ou insuffisamment réglé, pour **219 K€**.
Il est rappelé que le forfait a été revalorisé au 1^{er} janvier 2021 passant de **25 €** à **35 €**.

b) *Les prestations de services qui atteignent 4 375 K€ contre 3 933 K€ en 2020, soit une croissance de 11,24 % en raison de moindres fermetures de structures et annulations de spectacles.*

Elles se décomposent comme suit :

- + **185 K€** **pour les services à caractère culturel** (*abonnement des bibliothèques, droits d'écolage du conservatoire et des arts plastiques et droits d'entrée des musées*) ;
- + **56 K€** **pour les services à caractère sportif et de loisirs** (*droits d'entrée des piscines*).
Les recettes restent cependant en berne avec **342 K€** encaissés en 2021, contre **286 K€** en 2020 et **846 K€** en 2019, principalement du fait d'une baisse des entrées dans les établissements nautiques.
Pourtant, la municipalité actuelle avait souhaité dynamiser la fréquentation du Stade Nautique et d'Aqualia en distribuant **30 000 billets** gratuits aux Colmariens. Mais la fréquentation des piscines a été touchée par une météo estivale mauvaise et par le passe sanitaire mis en place le 21 juillet 2021, qui se rajoutent à la fermeture des établissements durant plus de 5 mois.
Parmi les autres actions mises en œuvre en 2021, on citera la 1ère édition de « Colmar fait sa rentrée des sports », l'organisation du Tour d'Alsace, la montée en charge du Pass'Sport Santé ...
- + **157 K€** **pour les services à caractère social** (*frais de garde, crèches et haltes-garderies*) grâce à une reprise de la fréquentation. Pour autant, les recettes encaissées ne sont pas revenues au niveau d'avant crise (**640 K€** en 2021 contre **784 K€** en 2019) ;

+ 44 K€ pour les autres prestations de services qui enregistrent une progression des recettes de l'Auberge de Jeunesse grâce à l'augmentation du nombre de nuitées.

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
73111	Contributions directes	32 265 164,00 €	31 190 518,00 €	-1 074 646,00 €	-3,33%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	141 414,00 €	40 216,00 €	-101 198,00 €	-71,56%
73211	Attribution de compensation	15 693 187,00 €	16 783 187,00 €	1 090 000,00 €	6,95%
73212	Dotations de solidarité communautaire	3 756 199,00 €	3 871 877,00 €	115 678,00 €	3,08%
73221	F.N.G.I.R.	255 569,00 €	255 569,00 €	0,00 €	0,00%
7336	Droits de place	435 027,63 €	571 169,63 €	136 142,00 €	31,30%
7344	Taxe sur les déchets stockés	103 939,95 €	183 692,91 €	79 752,96 €	76,73%
7351	Taxe sur l'électricité	1 156 726,46 €	1 265 083,07 €	108 356,61 €	9,37%
7362	Taxe de séjour	631 814,81 €	787 924,63 €	156 109,82 €	24,71%
7363	Impôt sur les spectacles	0,00 €	21,50 €	21,50 €	-
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	355 197,21 €	720 185,69 €	364 988,48 €	102,76%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	2 249 091,76 €	2 779 359,03 €	530 267,27 €	23,58%
7388	Autres taxes diverses	172 775,00 €	117 854,00 €	-54 921,00 €	-31,79%
Total		57 216 105,82 €	58 566 657,46 €	1 350 551,64 €	2,36%

Les impôts et taxes sont globalement en croissance de 2,36 % pour atteindre 58 567 K€ en 2021 contre 57 216 K€ en 2020, soit + 1 351 K€.

Cette progression s'explique essentiellement par :

- **une réévaluation de l'attribution de compensation 1 090 K€** qui découle :
 - de la restitution par Colmar Agglomération d'un prélèvement de 1 393 K€ opéré à tort en 2019, suite à l'arrivée à son terme des remboursements dus par la Ville de Colmar au titre du financement de la Rocade Ouest et du TGV Est,
 - d'un ajustement à la hausse en raison de la nouvelle valorisation des compétences transférées qui a fait l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021 ;
- **de la taxe locale sur la publicité extérieure** qui progresse de 365 K€, puisqu'en 2020 un l'abattement de 50 % avait été octroyé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 mai 2020 ;
- un rebond **des droits de mutation (+ 530 K€)** en lien avec des transactions immobilières qui sont réparties à la hausse ;
- une augmentation de **la taxe de séjour de 156 K€** qui résulte de la reprise de l'activité touristique.

Toutefois, ce chapitre est non seulement impacté par les effets de la crise sanitaire, mais aussi par **les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les collectivités locales, qui s'est accompagnée d'un nouveau schéma de financement.**

Il s'est traduit par des mouvements budgétaires sous la forme de vase communicant entre le chapitre 73 impôts et taxes et le chapitre 74 dotations, subventions et participations.

Les comparaisons avec l'année 2020 sont ainsi rendues difficiles.

Il est rappelé que depuis 2020, **80 %** des foyers fiscaux bénéficient de la suppression de la TH sur les résidences principales.

Les **20 %** de ménages restants, les plus aisés, ont bénéficié d'un allègement à hauteur de **30 %** en 2021, qui sera porté à **65 %** en 2022. Ils seront définitivement exonérés à **100 %** en 2023.

Il convient de préciser que les cotisations payées en 2021 et 2022 par les derniers contribuables sont à présent intégralement perçues par l'Etat.

A compter de 2023, la taxe ne concernera alors plus que les résidences secondaires, les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants.

Pour compenser la perte de produit résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de l'allocation compensatrice (**1 260 K€** en 2020 comptabilisés au chapitre 74), qui était versée jusqu'à présent en contrepartie de l'exonération des personnes dotées de faibles revenus, l'Etat a transféré la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes.

Dans ces conditions, la taxe foncière est à présent intégralement affectée au bloc communal et est ainsi plus lisible pour le citoyen.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Colmar perçoit la taxe foncière départementale et une recette compensatoire basée sur un coefficient correcteur.

En effet, le produit de taxe foncière départementale transféré étant inférieur au produit de taxe d'habitation encaissé en 2020, la Ville de Colmar bénéficie d'un coefficient correcteur afin de compenser la perte générée par la suppression de la taxe d'habitation.

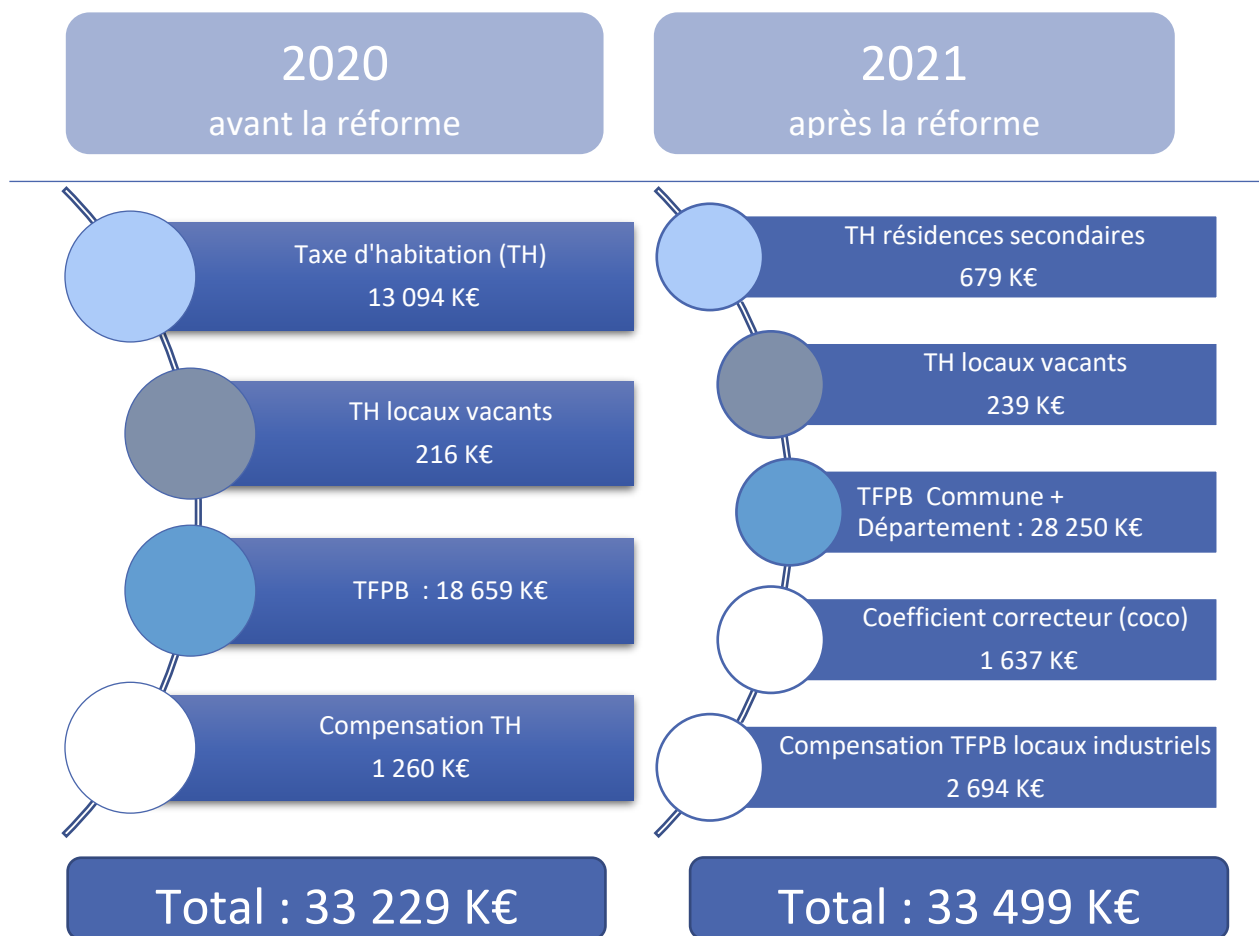
Par ailleurs, la baisse des impôts de production décidée par le gouvernement afin de renforcer la compétitivité des entreprises et de favoriser les décisions d'implantation sur le territoire français, s'est traduite par une réduction de **50 %** de la valeur locative des établissements industriels. Elle a eu notamment pour effet de diminuer de moitié les cotisations de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui a été compensée par l'Etat par le biais d'une dotation comptabilisée au chapitre 74 dotations et participations.

Pour Colmar, cela représente un montant de **2 694 K€**.

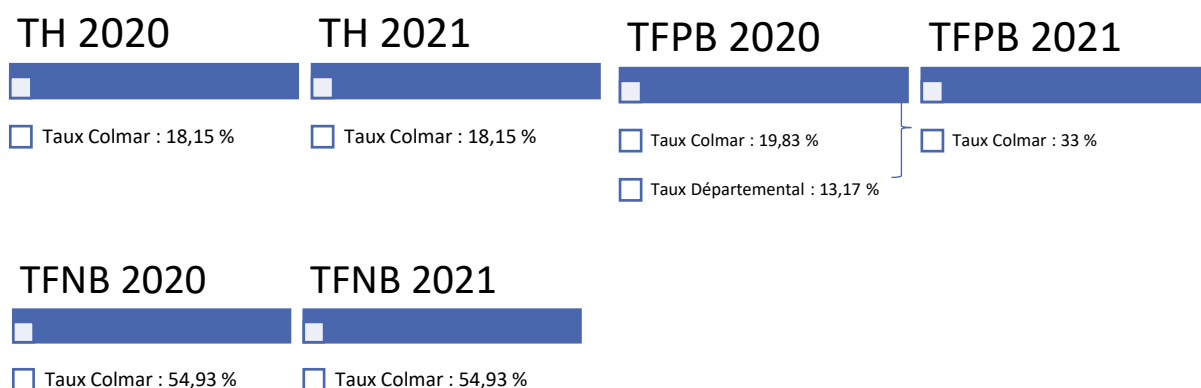
a) Les contributions directes affichent une baisse apparente

Elles s'établissent à **31 191 K€** contre **32 265 K€** en 2020, soit un reflux de **3,33 %**. Cette baisse apparente s'explique par les bouleversements qui sont intervenus dans la structure des recettes fiscales du fait de la suppression de la taxe d'habitation et de la réforme des impôts de production dans le cadre du plan de relance, comme évoqué plus haut.

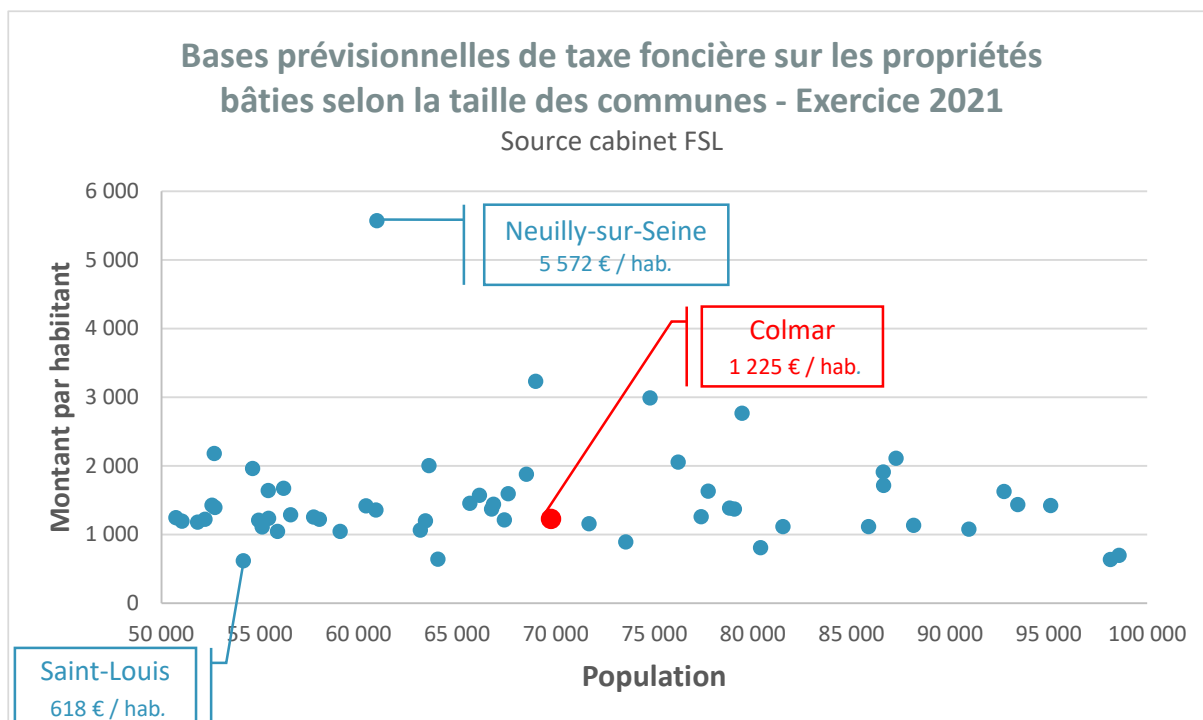
Pour mieux comprendre les évolutions, le schéma ci-après présente une vision d'ensemble.



b) Des taux d'imposition qui restent inchangés



Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la nouvelle mandature, les taux d'imposition de fiscalité directe locale n'ont pas augmenté en 2021.

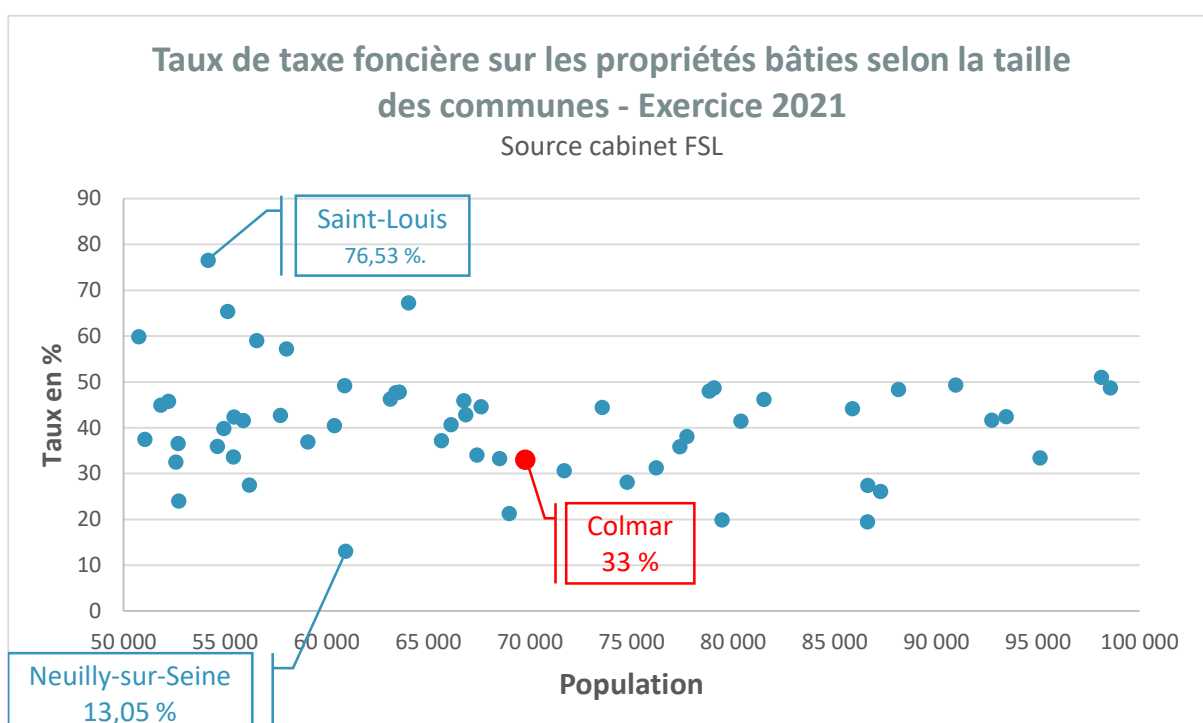


Comparativement aux autres communes de même taille, force est de constater que les bases de taxe foncière de Colmar se situent dans la moyenne basse.

Pourtant, malgré un déficit de bases par rapport aux autres communes, la Ville de Colmar a choisi de ne pas compenser ce déficit par un taux d'imposition plus élevé.

En effet, le taux d'imposition de la taxe foncière se situe dans la moyenne des communes de 50 000 à 100 000 habitants.

Il s'agit d'un effort substantiel fait par la Ville de Colmar en faveur du pouvoir d'achat des Colmariens.



3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Dotations de l'Etat	13 642 448,55 €	13 666 295,30 €	23 846,75 €	0,17%
Compensations fiscales et péréquation	1 577 330,00 €	3 010 862,00 €	1 433 532,00 €	90,88%
Autres dotations et participations	4 849 107,00 €	2 744 584,73 €	-2 104 522,27 €	-43,40%
Total	20 068 885,55 €	19 421 742,03 €	-647 143,52 €	-3,22%

Elles sont en très légère augmentation de **0,12 %** passant de **19 425 K€** à **19 449 €** en 2021.

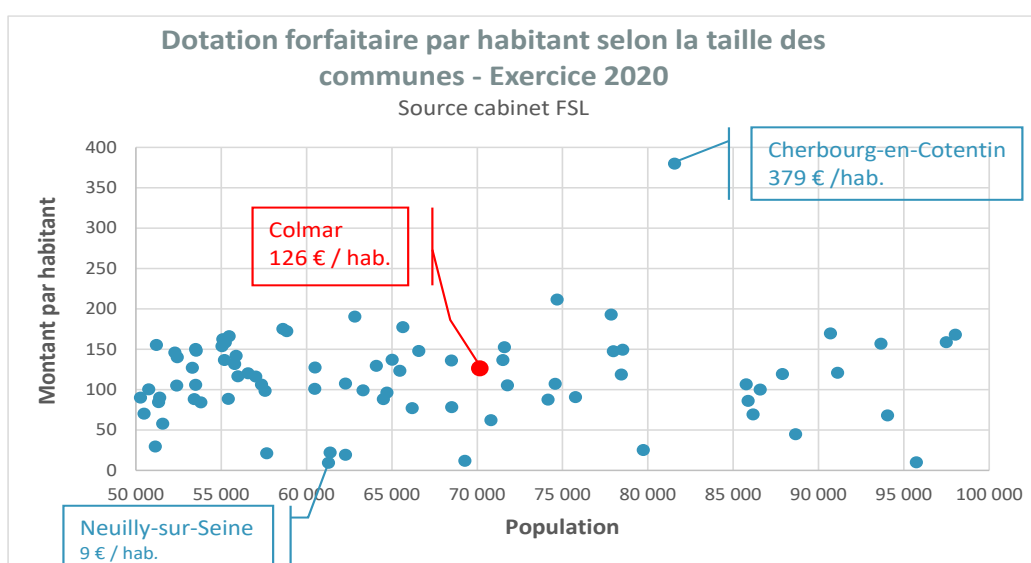
a) Les dotations de l'Etat restent globalement stables

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
7411	Dotation forfaitaire	8 855 422,00 €	8 817 468,00 €	-37 954,00 €	-0,43%
74123	Dotation de solidarité urbaine	3 322 384,00 €	3 472 118,00 €	149 734,00 €	4,51%
74127	Dotation nationale de péréquation	1 198 501,00 €	1 101 706,00 €	-96 795,00 €	-8,08%
744	F.C.T.V.A.	68 862,55 €	90 771,30 €	21 908,75 €	31,82%
746	Dotation générale de décentralisation	135 712,00 €	135 712,00 €	0,00 €	0,00%
7484	Dotation de recensement	13 047,00 €	0,00 €	-13 047,00 €	-100,00%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	48 520,00 €	48 520,00 €	0,00 €	0,00%
Total		13 642 448,55 €	13 666 295,30 €	23 846,75 €	0,17%

(1) La dotation globale forfaitaire

Cette année encore, la dotation forfaitaire versée par l'Etat diminue en raison du mécanisme d'écrêtement qui consiste à redéployer les crédits de la DGF vers la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale à l'intérieur de la même enveloppe. C'est pour cette raison qu'elle est une nouvelle fois en repli de **38 K€** en 2021.

Il ressort de la comparaison avec les communes de la même taille que la dotation forfaitaire de Colmar (**126 €** par habitant), principale dotation de l'Etat, se situe dans la moyenne du panier.



(2) Les dotations de péréquation

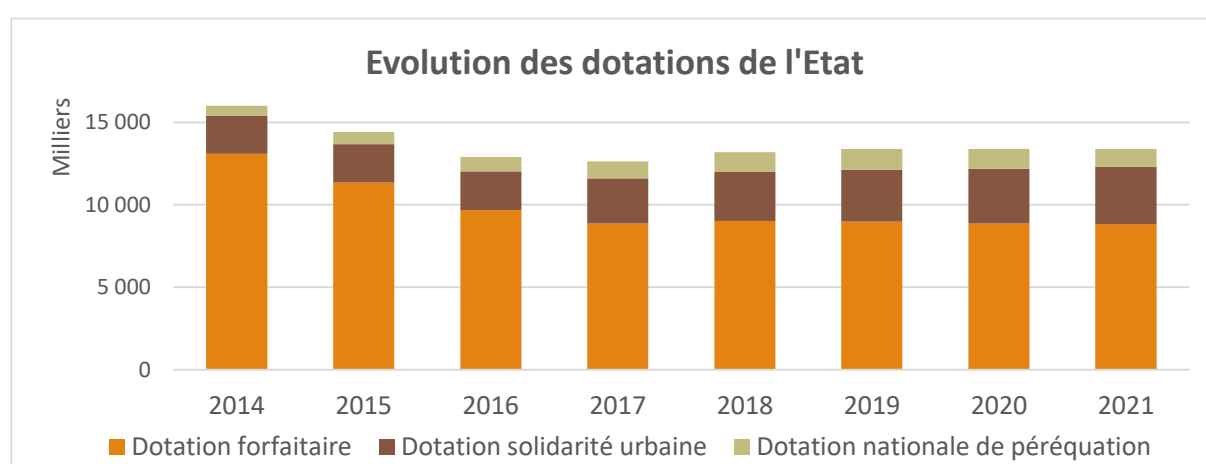
La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

A ce titre, la Ville de Colmar a perçu un montant de **3 472 K€** en 2021 contre **3 322 K€** en 2020, soit une croissance de **4,51 %**. Cette évolution résulte d'une majoration au niveau national de l'enveloppe dédiée à la péréquation dans le cadre de la loi de finances pour 2021, mais avec un bémol : son financement qui est assuré par un écrêtement de la dotation forfaitaire ...

La Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.) a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises.

Elle reflue de **97 K€** pour s'établir à **1 102 K€** contre **1 199 K€** en 2020.

Depuis 2014, l'évolution des trois principales composantes de la DGF est la suivante :



b) Les autres dotations

Les autres dotations sont composées des dispositifs suivants :

- le volet fonctionnement du FCTVA ;
- la dotation globale de décentralisation ;
- la dotation forfaitaire de recensement ;
- la dotation pour les titres sécurisés.

Ces dotations restent globalement stables pour atteindre **275 K€** en 2021 contre **266 K€** en 2020.

c) Les allocations compensatrices fiscales

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	4 206,00 €	4 569,00 €	363,00 €	8,63%
748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	49 852,00 €	49 852,00 €	0,00 €	0,00%
74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	105 686,00 €	100 406,00 €	-5 280,00 €	-5,00%
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	157 132,00 €	2 856 035,00 €	2 698 903,00 €	1717,60%
74835	État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	1 260 454,00 €	0,00 €	-1 260 454,00 €	-100,00%
Total		1 577 330,00 €	3 010 862,00 €	1 433 532,00 €	90,88%

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur.

Elles connaissent des variations différenciées en raison notamment de la compensation par l'Etat de la perte de recettes subie par la Ville de Colmar suite à la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels (2 694 K€).

Par ailleurs, la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation est supprimée suite à la réforme de la Taxe d'Habitation.

d) Des dispositifs exceptionnels de subventionnement non reconduits en 2021

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
74718	Etat	177 678,43 €	155 085,76 €	-22 592,67 €	-12,72%
7472	Régions	10 750,00 €	15 700,00 €	4 950,00 €	46,05%
7473	Départements	164 200,00 €	156 069,00 €	-8 131,00 €	-4,95%
7474	Communes	80,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00%
7475	Groupements de collectivités	7 400,00 €	2 400,00 €	-5 000,00 €	-67,57%
7478	Autres organismes	3 230 856,57 €	2 357 741,17 €	-873 115,40 €	-27,02%
7488	Autres attributions et participations	1 258 142,00 €	57 508,80 €	-1 200 633,20 €	-95,43%
Total		4 849 107,00 €	2 744 584,73 €	-2 104 522,27 €	-43,40%

Ce recul important s'explique principalement par les dispositifs de soutien exceptionnels dont a pu bénéficier la Ville de Colmar en 2020, comme :

- **le filet de sécurité**, comptabilisé dans la ligne budgétaire « autres attributions et participations », **pour compenser partiellement les pertes de recettes engendrées par la pandémie a été reconduit pour 2021**. Pour autant, suite à l'ajustement du panier de ressource prévu par l'article 11 de loi de finances rectificative pour 2021 qui entre dans les critères de calcul de la dotation, la Ville de Colmar ne peut plus *a priori* y prétendre ;
- **celui de la CAF** (autres organismes) pour les structures de petite enfance afin de compenser les pertes de participation parentale du fait de la fermeture des crèches, n'a pas retrouvé en 2021 le niveau atteint en 2020.

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 791,94 €	38 880,66 €	88,72 €	0,23%
752	Revenus des immeubles	1 006 494,20 €	988 578,54 €	-17 915,66 €	-1,78%
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	856 287,21 €	814 741,96 €	-41 545,25 €	-4,85%
758	Produits divers de gestion courante	24 833,73 €	18 687,86 €	-6 145,87 €	-24,75%
Total		1 926 407,08 €	1 860 889,02 €	-65 518,06 €	-3,40%

Ce chapitre baisse de 61 K€ passant de 1 926 K€ en 2020 à 1 861 K€, sous l'effet essentiellement de deux facteurs :

- - 18 K€ pour les revenus des immeubles en raison de moindres mises à disposition de locaux ou locations de salles en raison de la pandémie ;
- - 42 K€ du fait d'une baisse des redevances versées par les délégataires de service public en lien avec la crise sanitaire et de l'évolution des index, dont notamment le Parc Expo (- 26 K€) et la SCCU (- 14 K€).

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Produits de participations	202 900,00 €	202 900,00 €	0,00 €	0,00%
Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	721 000,00 €	721 000,00 €	0,00 €	0,00%
Revenus des valeurs mobilières de placement	23,51 €	405,09 €	381,58 €	1623,05%
	923 923,51 €	924 305,09 €	381,58 €	0,04%

Les produits financiers restent stables à 924 K€.

Ce chapitre enregistre principalement le versement de dividendes par la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.) pour un montant de 203 K€ et Vialis pour 721 K€.

6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
7711	Dédits et pénalités perçus	105 596,98 €	44 148,96 €	-61 448,02 €	-58,19%
7713	Libéralités reçues	330,49 €	860 939,98 €	860 609,49 €	260404,09%
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00 €	55,37 €	55,37 €	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	52 555,85 €	11 277,34 €	-41 278,51 €	-78,54%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	2 488,42 €	20 982,38 €	18 493,96 €	743,20%
775	Produits des cessions d'immobilisations	118 640,00 €	1 837 671,43 €	1 719 031,43 €	1448,95%
7788	Produits exceptionnels divers	150 638,95 €	448 484,51 €	297 845,56 €	197,72%
Total		430 250,69 €	3 223 559,97 €	2 793 309,28 €	649,23%

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps.

Au total, ils s'élèvent à 3 224 K€ contre 430 K€ en 2020.

Cette forte croissance s'explique principalement par :

- ✓ un rebond des cessions d'immobilisations qui atteignent 1 838 K€ en 2021 contre 119 K€. En 2020, les produits des cessions avaient accusé une forte baisse à cause de la crise sanitaire ;
- ✓ les libéralités reçues. La Ville de Colmar a été désignée bénéficiaire de plusieurs contrats d'assurance vie qu'un Colmarien, Monsieur Jean JEGGY, avait souscrit auprès de différentes compagnies. En 2021, un montant de 861 K€ a été encaissé.

Tous les contrats n'ayant pas pu être dénoués en 2021, d'autres encaissements interviendront en 2022 ;

- ✓ les produits exceptionnels divers qui passent de 151 K€ en 2020 à 448 K€, soit une augmentation de 297 K€. Il s'agit essentiellement des indemnités versées par les assureurs à la suite de sinistres.

7. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	95 061,36 €	141 465,72 €	46 404,36 €	48,82%
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	19 458,88 €	11 954,22 €	-7 504,66 €	-38,57%
6479	Remboursements sur autres charges sociales	803 944,00 €	816 845,00 €	12 901,00 €	1,60%
Total		918 464,24 €	970 264,94 €	51 800,70 €	5,64%

Elles atteignent 970 K€ contre 918 K€ en 2020, soit une croissance de 52 K€.

Cette progression provient essentiellement d'une hausse

- 46 K€ au titre des remboursements des indemnités journalières, de congés de paternité et de régularisations diverses ;
- 13 K€ qui résulte d'une augmentation de la participation des agents de la Ville de Colmar au titre des tickets restaurants en raison d'une progression du nombre de bénéficiaires.

B. Des dépenses de fonctionnement en très légère augmentation en lien avec une reprise encore timide des activités au second semestre 2021

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	15 655 314,05 €	15 942 833,26 €	287 519,21 €	1,84%
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 387 234,97 €	43 730 588,79 €	343 353,82 €	0,79%
014	Atténuations de produits	1 241 460,55 €	673 829,54 €	-567 631,01 €	-45,72%
65	Autres charges de gestion courante	9 933 554,30 €	9 712 299,39 €	-221 254,91 €	-2,23%
66	Charges financières	1 185 781,92 €	1 077 391,34 €	-108 390,58 €	-9,14%
67	Charges exceptionnelles	334 505,80 €	811 965,49 €	477 459,69 €	142,74%
Total		71 737 851,59 €	71 948 907,81 €	211 056,22 €	0,29%

Après avoir atteint un point bas en 2020 suite aux restrictions anti-Covid (fermeture de certaines structures, annulations de manifestations ...), les dépenses de fonctionnement affichent une légère croissance de 0,29 % qui résulte en partie de la reprise modérée des activités, notamment touristiques, au second semestre 2021.

Pour autant, **la volonté constante d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure un axe essentiel.**

La Ville de Colmar veille ainsi à mettre en place des mesures d'optimisations.

Elles ont été entreprises dans plusieurs domaines, dont notamment :

- les contrats de maintenance informatique et d'assurances ;
- l'externalisation de la cuisine centrale, du gardiennage et du nettoyage des locaux ;
- la baisse des coûts d'affranchissement par le développement de la dématérialisation ;
- la rationalisation des coûts de location et des prestations d'illuminations de Noël.

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
60	Achats et variation des stocks	6 469 867,36 €	6 467 036,13 €	-2 831,23 €	-0,04%
61	Services extérieurs	4 744 247,30 €	4 758 877,51 €	14 630,21 €	0,31%
62	Autres services extérieurs	3 638 349,45 €	3 887 492,23 €	249 142,78 €	6,85%
63	Impôts et taxes	802 849,94 €	829 427,39 €	26 577,45 €	3,31%
Total		15 655 314,05 €	15 942 833,26 €	287 519,21 €	1,84%

Les charges à caractère général regroupant les dépenses de fournitures, d'alimentation, de fluides, d'entretien, de maintenance et d'autres prestations de services, s'établissent à **15 943 K€** contre **15 655 K€** en 2020, soit une augmentation de **288 K€ (+ 1,84 %)**.

Elles demeurent impactées par les conséquences de la crise sanitaire avec des coûts induits de l'ordre de **362 K€** contre **381 K€** en 2020 (opérations de désinfection, augmentation de la fréquence des nettoyages, distribution de masques, de gel, centre de vaccination (+ 44 K€ produits d'entretien, fournitures administratives, distribution de boissons et de madeleines ...). Il convient de souligner que les dépenses liées au centre de vaccination ont fait l'objet d'un remboursement par l'Etat.

Les **achats et variation des stocks** sont concernés à hauteur de **52 K€**. Cette dépense induite de la Covid-19 est compensée par une baisse du poste énergie-électricité de **104 K€**.

Les **autres services extérieurs**, qui affichent en forte croissance de **249 K€** sont également affectés.

En effet, cette évolution est consécutive :

- à une hausse des frais de nettoyage des locaux (**+ 288 K€**) du fait du protocole sanitaire de la Covid-19, dont principalement **+ 273 K€** pour les écoles maternelles et primaires,
- à la reprise des transports scolaires (**+ 56 K€**).

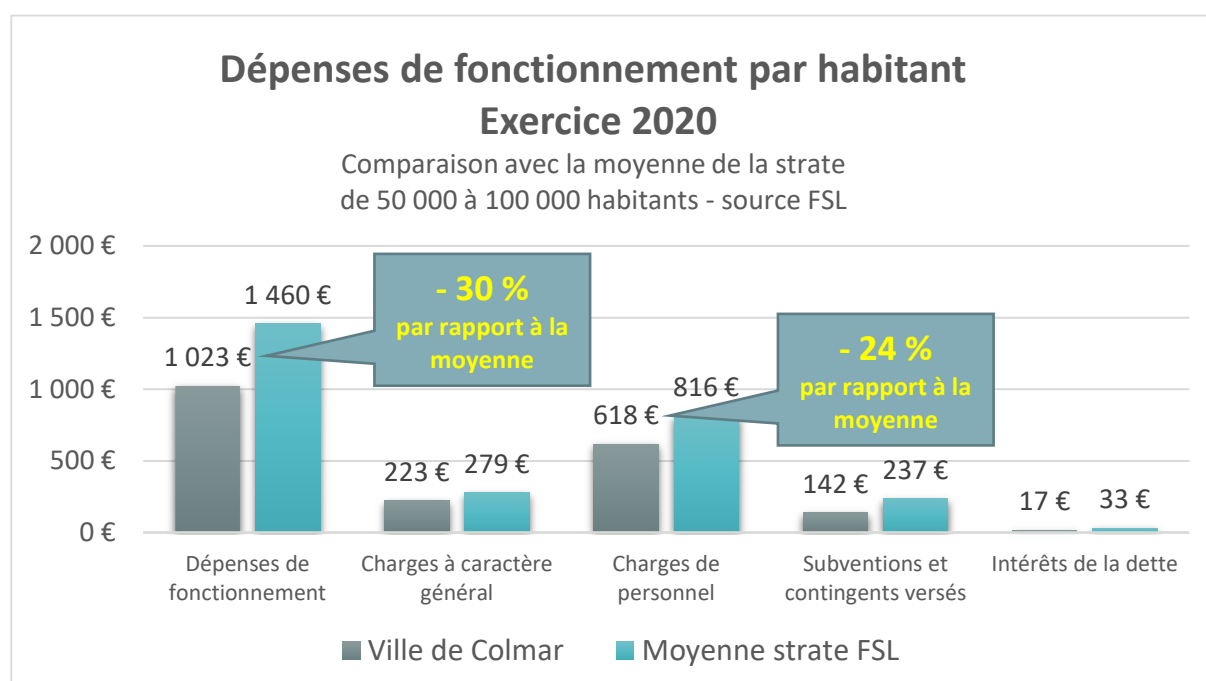
Parallèlement, ce poste enregistre également une baisse de **98 K€** de certaines dépenses réalisées par :

- le service propreté en 2021 pour **34 K€** (moindres traitements de feuilles mortes, diminution des déchets ultimes et aucune désinfection des rues opérée en 2021 contre un coût de **11 K€** en 2020) ;
- le service communication à hauteur de **36 K€** en raison d'un changement d'imputation comptable, suite à la modification du plan de compte M14 au 1^{er} janvier 2021. Les dépenses relatives à l'hébergement dans le cloud de certaines applications sont à présent comptabilisées au compte 6512 informatique en nuage ;
- le service des affaires culturelles pour **20 K€** suite à un recul des remboursements au titre du CinéPass.

Les **impôts et taxes** affichent une progression de **27 K€** consécutive à la prestation d'entretien de voies ferrées effectuée en 2021, qui n'avait pas été réalisée en 2020.

En 2020, la **comparaison avec les communes de taille similaire** fait ressortir que les dépenses réelles de fonctionnement par habitant de Colmar sont inférieures de **30 %** par rapport à la moyenne constatée : **1 023 €** par habitant contre **1 460 €**.

Sur tous les principaux postes, les dépenses par habitant de Colmar sont systématiquement inférieures à la moyenne.



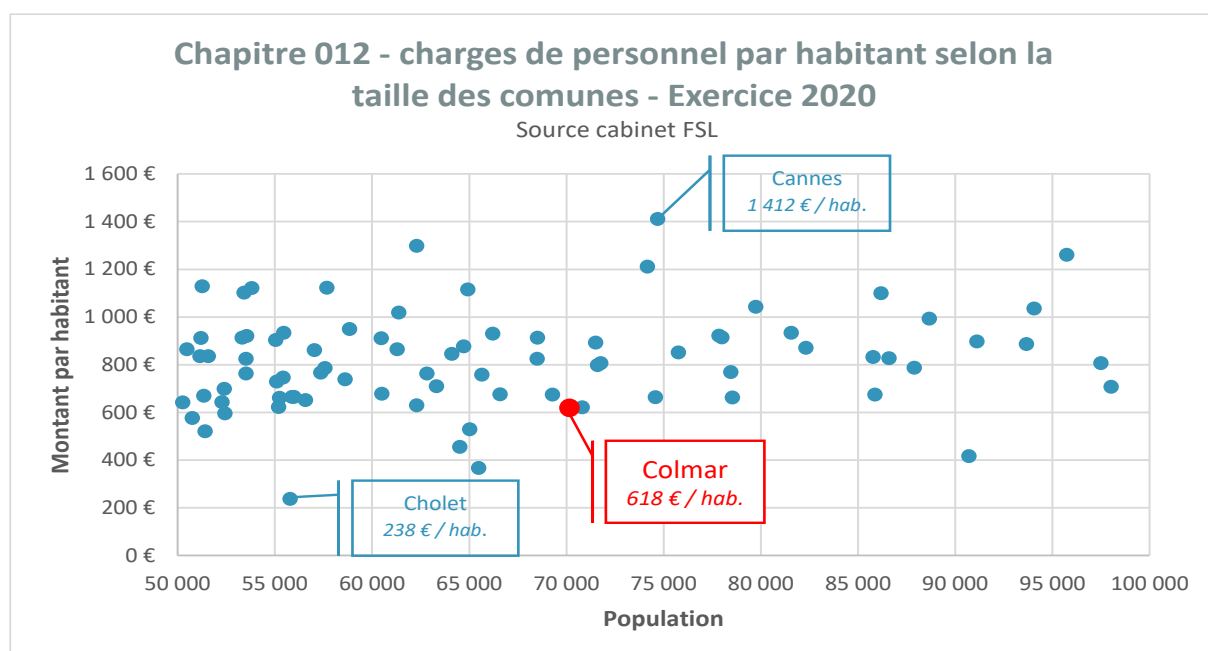
2. Chapitre 012 – Charges de personnel

INTITULES	2020	2021	Ecart en €	Ecart en %
Rémunérations, indemnités et charges sociales	39 947 234,84 €	39 991 680,27 €	44 445,43 €	0,11%
Les avantages sociaux	1 574 840,00 €	1 633 110,00 €	58 270,00 €	3,70%
Autre personnel extérieur	1 865 160,13 €	2 105 798,52 €	240 638,39 €	12,90%
Total	43 387 234,97 €	43 730 588,79 €	343 353,82 €	0,79%

Elles sont en croissance de **0,79 %** pour s'établir à **43 731 K€** contre **43 387 K€** en 2020.

Malgré cette augmentation, les charges de personnel restent en repli de **1,3 %** par rapport à la situation d'avant la crise sanitaire (2019).

Comparativement aux autres communes, en 2020, le niveau des dépenses de personnel par habitant de Colmar se situe dans le bas du panier. Elles n'atteignent que **76 %** de la moyenne constatée en 2020 : **618 €** par habitant contre une moyenne de **816 €**.



Au 31 décembre 2021, la Ville de Colmar compte **972 effectifs à temps plein (ETP)** permanents contre **962 ETP** au 31 décembre 2020. Ce chiffre comprend les **24 agents** mis à disposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Haut-Rhin qui auront vocation à intégrer les effectifs de la Ville de Colmar en 2022.

Il convient de souligner que la Ville de Colmar a procédé en 2021 au recrutement de **115 personnes**, et ce, malgré que la crise sanitaire a rendu plus complexe la procédure de recrutement en raison des restrictions sanitaires. C'est un nombre important qui a eu comme conséquence de mobiliser de façon importante les services.

Pour autant, il subsiste **98 emplois** qui n'ont pas réussi à être pourvus au 31/12/2021.

Cela s'explique notamment par des difficultés à recruter pour un certain nombre de métiers en tension en lien avec la recherche de compétences spécifiques : enseignant artistique,

policier municipal, travailleur social, assistant gestion RH, assistant de gestion comptable ou assistant éducatif petite enfance...

Dans ce contexte, la mise en place d'une politique de rémunération plus attractive est essentielle.

C'est la raison pour laquelle la municipalité actuelle a souhaité impulser un travail sur le régime indemnitaire, dont la première étape a consisté en 2021 à le remettre aux normes avec :

- un regroupement des primes existantes dans le cadre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour plus de visibilité et en garantir ainsi la pérennisation ;
- l'instauration d'un réel complément indemnitaire annuel en phase expérimentale pendant 2 ans ;
- l'apport de plus de proportionnalité sur la modulation à la baisse du régime indemnitaire en cas d'absence.

Par ailleurs, la Ville de Colmar mène également une politique de formation active à destination de ses agents, politique qui a néanmoins souffert de la crise sanitaire. En effet, le nombre de jours de formations s'est effondré, passant de 1 956 jours en 2019 à 870 jours en 2020 et de 44,6 % d'agents ayant suivi une formation à 30 %.

On constate toutefois une reprise progressive en 2021.

Colmar consacre ainsi 303 K€ à sa politique de formation en 2021 (cotisations CNFPT et jours de formations payantes).

Il convient aussi d'insister sur les avantages sociaux mis en place par la Ville de Colmar :

Prévoyance 698 adhérents Coût : 64 K€	Complémentaire santé 624 adhérents Coût : 175 K€
Tickets restaurants Participation 50 % Coût net : 817 K€	Subvention versée au GAS Coût : 310 K€

Il est rappelé que les charges de personnel tiennent compte également de plusieurs actions portées par la nouvelle mandature, à savoir :

- l'assouplissement, à titre expérimental, des conditions d'octroi de la « prime de présence » aux agents de la Ville de Colmar ;

- la pérennisation en 2021 de **200 emplois** d'été pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération afin de favoriser l'insertion professionnelle durant les mois de juin, juillet et août, ce qui a représenté un effort budgétaire de **258 K€** ;
- le renforcement de l'offre de missions de service civique pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération ;
- le développement de la formation continue et de l'apprentissage au sein des services de la municipalité et de l'agglomération.

3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	159 553,56 €	257 449,07 €	97 895,51 €	61,36%
7391171	Dégrèvement taxe foncière sur les propriétés non bâties	29,00 €	288,00 €	259,00 €	893,10%
7391172	Dégrèvement taxe d'habitation sur les logements vacants	34 624,00 €	47 716,00 €	13 092,00 €	37,81%
739118	Autres reversements de fiscalité	17 341,99 €	20 943,47 €	3 601,48 €	20,77%
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	773 245,00 €	50 975,00 €	-722 270,00 €	-93,41%
739223	Fonds de péréquation des ressources intercom. & comm.	256 667,00 €	296 458,00 €	39 791,00 €	15,50%
Total		1 241 460,55 €	673 829,54 €	-567 631,01 €	-45,72%

Les atténuations de produits regroupent les reversements de tout ou partie de produits et atteignent **674 K€** contre **1 241 K€** en 2020, soit un recul de **568 K€**.

Il provient essentiellement d'une diminution importante de **722 K€** des dégrèvements accordés par les services fiscaux pour la taxe sur les friches commerciales. Elle s'explique par le fait que l'essentiel des rattrapages sur les années antérieures a été opéré.

Par ailleurs, les reversements conventionnels de fiscalité affichent une augmentation de **98 K€**. Ils enregistrent le reversement de :

- **12,5 %** du produit de la taxe de séjour encaissé en N-1 à l'office de Tourisme,
- la taxe additionnelle à la Collectivité Européenne d'Alsace. Le reversement n'étant pas intervenu en 2020, un rattrapage de **129 K€** a été effectué en 2021.

La contribution au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) passe de **257 K€** en 2020 à **296 K€**, soit une hausse de **40 K€**. Pour pallier son désengagement financier par le biais d'une baisse de la péréquation verticale, l'Etat a mis en place depuis 2012 un dispositif de péréquation horizontale à travers le FPIC. Une fraction des ressources fiscales des collectivités considérées comme « riches » est donc prélevée pour être redistribuée aux collectivités considérées comme « pauvres ».

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00 €	38 367,67 €	38 367,67 €	
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	651 972,56 €	634 266,62 €	-17 705,94 €	-2,72%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	11 004,06 €	32 644,70 €	21 640,64 €	196,66%
655	Contingents et participations obligatoires	1 505 528,75 €	1 525 833,82 €	20 305,07 €	1,35%
657	Subventions de fonctionnement versées	7 765 045,91 €	7 481 181,88 €	-283 864,03 €	-3,66%
658	Charges diverses de la gestion courante	3,02 €	4,70 €	1,68 €	55,63%
Total		9 933 554,30 €	9 712 299,39 €	-221 254,91 €	-2,23%

Les autres charges de gestion courante sont en reflux de **2,23 %** pour atteindre **9 712 K€** contre **9 934 K€** en 2020.

Suite au changement d'imputation comptable, évoqué plus haut, les frais d'hébergement dans le cloud de certaines applications sont imputés au compte 651 redevances pour concessions, brevets, licences, procédés et logiciels pour **38 K€**.

Les subventions de fonctionnement versées sont en recul de **284 K€** dont principalement :

- ✓ **- 89 K€** à destination de structures œuvrant dans le domaine de la petite enfance. Il s'agit d'une baisse apparente étant donné que les subventions ont été ajustées pour tenir compte du bonus territoire versé par ailleurs par la CAF ;
- ✓ **- 148 K€** dans le domaine culturel, notamment suite à des annulations de manifestations du fait de la Covid-19 ou encore de dépenses exceptionnelles non reconduites en 2021 comme la subvention exceptionnelle de **127 K€** versée en 2020 pour le musée Unterlinden ;
- ✓ **- 40 K€** dans le domaine de l'enseignement. Il s'agit là également d'une baisse apparente en raison de l'aide exceptionnelle versée en 2020 en faveur du pouvoir d'achat aux familles des enfants accueillis à la cantine suite à la fermeture de la restauration scolaire, à raison de **55 €** par enfant pour un montant total de **88 K€**.

5. Chapitre 66 – Charges financières

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 136 941,05 €	1 023 922,20 €	-113 018,85 €	-9,94%
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-36 868,99 €	-28 550,33 €	8 318,66 €	-22,56%
668	Autres charges financières	85 709,86 €	82 019,47 €	-3 690,39 €	-4,31%
Total		1 185 781,92 €	1 077 391,34 €	-108 390,58 €	-9,14%

Elles sont en recul de **9,14 %** pour atteindre **1 077 K€** contre **1 186 K€** en 2020.

La gestion active de la dette et les taux d'intérêt, qui sont restés à des niveaux historiquement bas tout au long de l'année 2021, ont contribué au repli des charges financières.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

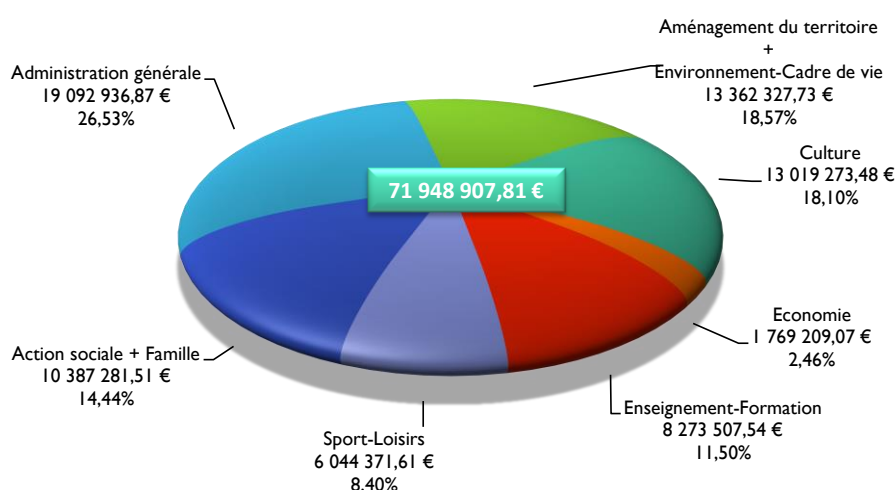
Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	526,48 €	526,48 €	-
6714	Bourses et prix	15 005,00 €	10 578,66 €	-4 426,34 €	-29,50%
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	179 662,82 €	485 441,87 €	305 779,05 €	170,20%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	36 968,09 €	12 686,52 €	-24 281,57 €	-65,68%
67441	Subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes et aux régies dotées de	92 500,00 €	248 250,00 €	155 750,00 €	168,38%
6745	Subventions aux personnes de droit privé	8 750,00 €	14 740,00 €	5 990,00 €	68,46%
678	Autres charges exceptionnelles	1 619,89 €	39 741,96 €	38 122,07 €	2353,37%
Total		334 505,80 €	811 965,49 €	477 459,69 €	142,74%

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **812 K€** contre **334 K€** en 2020.

Cette évolution s'explique essentiellement par deux facteurs :

- **le versement d'une subvention exceptionnelle de 450 K€ versée par la Ville de Colmar à la Société Schongauer** pour lui permettre de couvrir partiellement le remboursement dû pour le personnel mis à disposition. Ce montant a été imputé sur la ligne autres charges exceptionnelles sur opération de gestion ;
- **la reprise des festivals en 2021 avec pour corollaire le versement des subventions d'équilibre** du budget principal vers les budgets annexes avec les versements suivants :
 - **40 K€** pour le budget annexe Festival du Film
 - **12 K€** pour le budget annexe Festival de Jazz
 - **127 K€** pour le budget annexe Festival du Livre – Espace Malraux.

C. Consolidation par activité – Fonctionnement des services



II. UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECONSTITUEE EN DEPIT D'UN CONTEXTE ECONOMIQUE FRAGILE ET D'UN RETOUR DE L'INFLATION

Malgré les restrictions sanitaires encore en vigueur au cours du premier semestre 2021, qui n'ont pas permis de rouvrir toutes les structures, **l'autofinancement a retrouvé son niveau d'avant crise.**

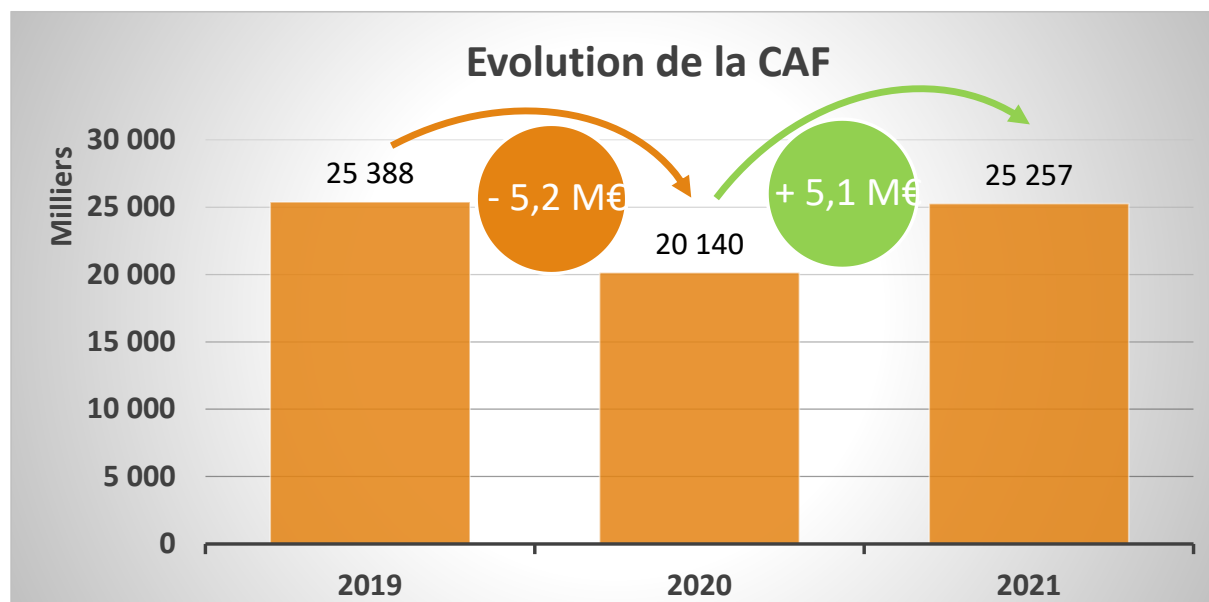
En 2021, on relève une absence d'effet de ciseau grâce une faible évolution des dépenses de fonctionnement (+ 0,29 %) et un fort rebond des recettes de fonctionnement (+ 7,56 %). C'est ainsi que la Ville de Colmar dégage une épargne substantielle, ce qui lui permet de retrouver des marges de manœuvre financières.

En effet, **l'épargne brute passe de 20 140 K€ à 25 257 K€ en 2021, soit une croissance de 25,41 %.**

Il convient de souligner que **ce résultat est obtenu sans aucune augmentation des taux d'imposition, tout en absorbant des dépenses sanitaires supplémentaires pour faire face à la pandémie, ainsi que la reprise des activités** principalement au cours du second semestre 2021.

Pour ce faire, tout au long de l'année 2021, **la Ville de Colmar a eu recours à des mesures de saine gestion pour optimiser les dépenses et les recettes.**

En n'ayant pas eu recours au levier fiscal, la Ville de Colmar a contribué à préserver le pouvoir d'achat des Colmariens.

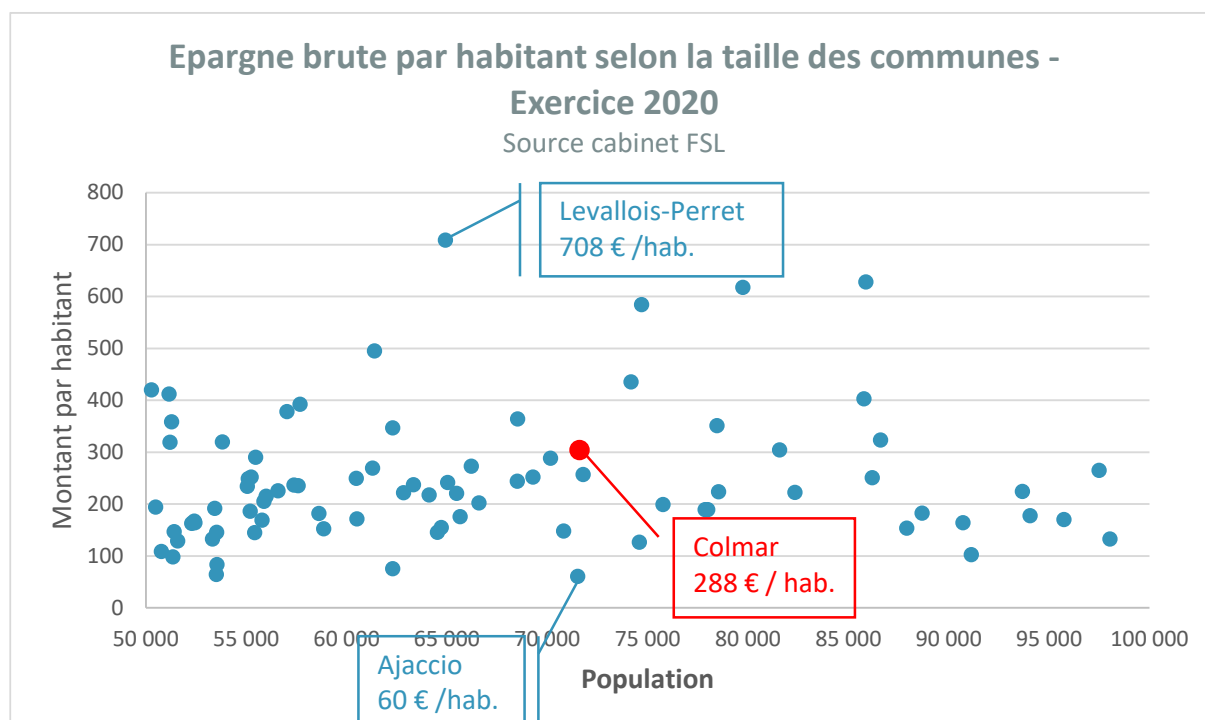


La capacité d'autofinancement (CAF) brute se calcule comme suit :

Opérations réelles	2020	2021	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles de fonctionnement <i>(hors résultat de fonctionnement reporté (002))</i>	91 961 474,35	98 915 952,73	6 954 478,38	7,56%
- dépenses réelles de fonctionnement	-71 737 851,59	-71 948 907,81	-211 056,22	0,29%
Autofinancement de l'exercice <i>(hors résultat de fonctionnement reporté (002))</i>	20 223 622,76	26 967 044,92	6 743 422,16	33,34%
+ Travaux en régie	35 399,26	128 080,25	92 680,99	261,82%
- produit des cessions d'immobilisations	-118 640,00	-1 837 671,43	-1 719 031,43	1448,95%
Epargne brute ou CAF	20 140 382,02	25 257 453,74	5 117 071,72	25,41%

En résumé, la capacité d'autofinancement brute constitue l'épargne que la collectivité parvient à dégager de son fonctionnement au remboursement du capital de la dette et à l'investissement.

En 2020, comparativement aux communes de même taille, avec une épargne brute de 288 € par habitant, Colmar se situe dans la moyenne haute.



Toutefois, avec le retour de l'inflation qui s'invite dans la reprise économique, il conviendra de rester vigilant quant à l'évolution de la CAF brute sur les années à venir.

III. EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

L'excédent global du budget principal se présente comme suit :

• résultat de clôture de fonctionnement	27 690 733,46 €
• résultat de clôture d'investissement (<i>résultat 2021 et report de résultat 2020</i>)-	3 465 820,21 €
• restes à réaliser en investissement (recettes – dépenses)	- 7 658 079,16 €
<u>Excédent de clôture</u>	<u>16 566 834,09 €</u>

Ce résultat de clôture sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2022.

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Des recettes réelles d'investissement adaptées au financement des investissements

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Recettes d'équipement	10 332 951,82 €	12 131 035,28 €	1 798 083,46 €	17,40%
Opérations pour compte de tiers	0,00 €	70 857,29 €	70 857,29 €	
Recettes financières (sauf 1068)	7 179 039,51 €	4 897 496,39 €	-2 281 543,12 €	-31,78%
<i>Sous-total des recettes d'investissement</i>	<i>17 511 991,33 €</i>	<i>17 099 388,96 €</i>	<i>-412 602,37 €</i>	<i>-2,36%</i>
Amortissements	9 320 027,74 €	10 314 997,92 €	994 970,18 €	10,68%
Total	26 832 019,07 €	27 414 386,88 €	582 367,81 €	2,17%

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et opérations liées à la gestion active de la dette qui sont neutralisés par un montant identique en dépenses, les recettes d'investissement s'élèvent à **17 099 K€** contre **17 512 K€** en 2020.

Cette évolution est le résultat notamment de la conjonction d'une croissance des recettes d'équipement (+ **1 798 K€**) et d'une baisse des recettes financières (- **2 282 K€**).

La diminution des recettes financières provient essentiellement d'un recul du F.C.T.V.A. en lien avec des dépenses d'équipement qui ont fortement chuté en 2020 du fait de la crise sanitaire par rapport à 2019. Il est rappelé que le F.C.T.V.A. est versé avec un décalage d'un an.

1. Les recettes d'équipement

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
13	Subventions d'investissement	5 276 339,71 €	5 074 423,17 €	-201 916,54 €	-3,83%
16	Emprunts et dettes assimilées (*)	5 000 000,00 €	7 000 000,00 €	2 000 000,00 €	40,00%
21	Immobilisations corporelles	56 612,11 €	56 612,11 €	0,00 €	0,00%
Total		10 332 951,82 €	12 131 035,28 €	1 798 083,46 €	17,40%

(*) hors opérations de gestion active de la dette

a) Les subventions d'investissement

Elles se subdivisent en deux rubriques.

(1) Les subventions :

Elles se ventilent comme suit :

- **l'Etat** pour **582 K€** dont principalement :
 - restauration du Koïfhus 120 K€
 - aménagement secteur Riquewihr-Hunawihr 74 K€
 - mobilier des Dominicains 67 K€
 - acquisition de logiciels dans le cadre du plan de relance pour la transformation numérique 62 K€
 - numérisation des fonds anciens des Dominicains 56 K€

- rénovation énergétique école élémentaire Brant 47 K€
- rénovation énergétique école maternelle les Violettes 47 K€
- rénovation énergétique école Anne Frank 46 K€
- extension bibliothèque Bel'Flore 31 K€
- rénovation toiture du musée Bartholdi 23 K€
- la **Région Grand Est** pour **1 959 K€** dont principalement :
 - aménagement de la bibliothèque patrimoniale des Dominicains 1 216 K€
 - travaux de réfection de la patinoire 208 K€
 - cantine périscolaire Brant 149 K€
 - renouvellement urbain 104 K€
 - extension de la bibliothèque Bel'Flore 59 K€
 - rénovation énergétique école Anne Frank 56 K€
 - travaux d'économie gymnase Barrès 56 K€
 - rénovation énergétique école maternelle les Violettes 54 K€
 - travaux d'aménagement secteur Sigolsheim-Ammerschwihr 49 K€
- la **Collectivité Européenne d'Alsace** pour **642 K€** :
 - restauration du Koïfhus 338 K€
 - participation financière pour l'entretien des routes départementales 141 K€
 - travaux de réfection de la patinoire 88 K€
 - équipement couvert d'athlétisme 75 K€
- les **autres organismes** pour **80 K€** :
 - divers travaux dans les crèches et multi-accueil 80 K€
- **Colmar Agglomération** pour **917 K€** :
 - fonds de concours pour les travaux de la Rocade Verte Ouest-Sud 641 K€
 - participation pour utilisation de l'infrastructure informatique 276 K€

2. Les amendes de police

Elles s'établissent à **894 €** contre **1 577 K€** en 2020.

Il est rappelé que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Comité des Finances Locales entre les communes et groupements de communes compétents, pour financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation routière, en matière notamment de sécurité.

a) Les emprunts et dettes assimilées :

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
1641 + 16441 + 16818	Emprunts	5 000 000,00 €	7 000 000,00 €	2 000 000,00 €	40,00%
Total		5 000 000,00 €	7 000 000,00 €	2 000 000,00 €	40,00%

En 2021, la Ville de Colmar a saisi l'opportunité de mobiliser un emprunt à des conditions extrêmement favorables pour un montant de **7 M€** avec un taux fixe de **0,20 %** sur une durée de **10 ans**. Ce prêt a été contracté auprès de la Banque Populaire.

Au final, avec un remboursement en capital de **6 631 K€**, la Ville de Colmar ne s'est endettée que de **369 K€** en 2021.

3. Les opérations pour le compte de tiers

En recettes, les opérations pour le compte de tiers enregistrent les remboursements qui sont intervenus suite aux travaux exécutés dans le cadre d'une opération pour le compte de tiers et se ventilent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021
454220201	Réaménagement de la rue des Jacynthes	0,00 €	21 871,20 €
454220211	Mise en sécurité du bâtiment sis 3 rue des oies	0,00 €	37 500,96 €
4581421	Parking de la Montagne Verte : travaux d'eau et d'assainissement	0,00 €	11 485,13 €
Total		0,00 €	70 857,29 €

4. Les recettes financières

Cptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 307 343,30 €	4 886 244,64 €	-1 421 098,66 €	-22,53%
165	Dépôts et cautionnement reçus	28,21 €	417,75 €	389,54 €	1380,86%
27	Autres immobilisations financières	871 668,00 €	10 834,00 €	-860 834,00 €	-98,76%
Total		7 179 039,51 €	4 897 496,39 €	-2 281 543,12 €	-31,78%

Les **dotations, fonds divers et réserves** d'un montant de **4 886 K€** comprennent :

- le remboursement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour **3 515 K€** contre **5 461 K€** en 2020. Il porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2020 ;
- la taxe d'aménagement atteint **1 178 K€** contre **801 K€** en 2020. Elle s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction (*par exemple les abris de jardin d'une certaine surface*), de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (*permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable*) et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.
- le mécénat pour la rénovation de la sacristie des Dominicains – Bibliothèque Patrimoniaire pour **104 K€** et pour le réaménagement de la cour de l'école maternelle Saint-Exupéry pour **88 K€**.

Les **autres immobilisations financières** se montent à **11 K€** contre **872 K€** en 2020. Ce montant correspondait principalement au remboursement en 2020 de la créance due par Colmar Agglomération, suite à la cession du terrain des anciens abattoirs.

En 2021, elles enregistrent le remboursement de l'apport en fonds associatif avec un droit de reprise conformément à l'échéancier défini par la convention du 6 octobre 2016 pour un montant de **11 K€**.

5. Les amortissements

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Amortissements	9 320 027,74 €	10 314 997,92 €	994 970,18 €	10,68%
Total	9 320 027,74 €	10 314 997,92 €	994 970,18 €	10,68%

Les amortissements constituent un autofinancement obligatoire pour les collectivités.

Il s'agit d'une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement et de dégager des ressources destinées à les renouveler en recettes d'investissement. On parle aussi d'autofinancement calculé.

Il complète ainsi la capacité d'autofinancement dégagée des recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement pour constituer ensemble l'autofinancement global.

B. Des dépenses d'équipement qui montent difficilement en charge et restent ainsi en net recul par rapport à 2019

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	24 922 915,73 €	25 826 205,50 €	903 289,77 €	3,62%
Opérations pour compte de tiers	15 097,80 €	43 400,96 €	28 303,16 €	187,47%
Dépenses financières	6 587 266,27 €	6 632 600,63 €	45 334,36 €	0,69%
Total	31 525 279,80 €	32 502 207,09 €	976 927,29 €	3,10%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **32 502 K€** contre **31 525 K€** en 2020. Elles avaient atteint **53 211 K€** en 2019.

1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement atteignent **25 826 K€** contre **24 923 K€** en 2020, en croissance de **3,62 %**. Elles ont été en 2021 encore impactées par les restrictions sanitaires imposées lors du 1^{er} semestre et de nombreuses opérations ont été une nouvelle fois décalées sur l'exercice 2022.

Les restes à réaliser se montent ainsi à **9 366 K€**.

Pour autant, la Ville de Colmar a tout de même investi près de 26 M€ de dépenses d'équipement en 2021.

AMENAGEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE		10,10 M€
OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)		Réalisé 2021
Renouvellement urbain Bel'Air-Florimont		20 K€
Montagne Verte : parking souterrain et parc		749 K€
Aménagement tronçons Ouest et Sud de la Rocade Verte		2 359 K€
Sous-Total AP/CP		3,13 M€
HORS OPERATIONS		Réalisé 2021
Travaux de requalification de voirie		
Avenue Paris, Rues du Jura, de Pflixbourg, du Linge, des Carlovingiens, du Hohlandsbourg, des Vosges, de la Schlucht, Edouard Richard, de la Lauch, du Ladhof, des Jardins, de Marbach, route d'Ingersheim,		4 017 K€
Amélioration de l'éclairage public et de la signalisation		922 K€
Aménagement et travaux d'espaces verts urbains		
Avenues d'Alsace et de la République, rues des Clefs, des Vosges, du Jura, Chopin, plantation d'arbres et d'arbustes, travaux de sablage dans divers squares, acquisition de matériels divers et de transports ...		810 K€
Propreté urbaine		49 K€
GEGR, matériels et outillage		

Parcs de stationnement	242 K€
Réseaux informatiques et matériels	
Terrains	622 K€
Echange de terrains dans le cadre de l'ANRU	
Subventions pour démolition ou requalification de logements sociaux	207 K€
Subventions Achat Vélo	81 K€
Subventions Ravalement de façades et Vitrines	24 K€
Sous-Total Hors Opérations	6,98 M€

PROGRAMME CULTUREL

8,08 M€

OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)	Réalisé 2021
Les Dominicains – Bibliothèque Patrimoniale	4 226 K€
Restauration complète du Koïfhus	2 253 K€
Unterlinden	82 K€
(Musée, Office de Tourisme et Monuments historiques)	
Restauration extérieure Cathédrale Saint Martin	1 K€
Sous-Total AP/CP	6,56 M€

HORS OPERATIONS	Réalisé 2021
Médiathèques et bibliothèques	
Gros entretien renouvellement, mobilier, équipements informatiques, fonds documentaires	203 K€
Théâtre, Comédie de Colmar, Opéra du Rhin	263 K€
Gros entretien renouvellement et matériels	
Musées	143 K€
Gros entretien renouvellement, matériels, restaurations d'œuvres	
Salles polyvalentes	147 K€
Gros entretien renouvellement et matériels	
Conservatoire et arts plastiques	218 K€
Gros entretien renouvellement et matériels	
Grillen et salle de spectacles Europe	58 K€
Gros entretien renouvellement et matériels	
Archives	50 K€
Gros entretien renouvellement	
Lieux de culte et cimetières	434 K€
Gros entretien renouvellement et subventions	
Sous-Total Hors Opérations	1,52 M€

PROGRAMME ENFANCE		2,51 M€
OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)		Réalisé 2021
Création Cantine périscolaire Brant		5 K€
Restructuration du centre socio-culturel « Florimont – Bel’Air »		27 K€
Sous-Total AP/CP		0,03 M€

HORS OPERATIONS		Réalisé 2021
Ecoles primaires		
Rénovation énergétique de l'école Brant, dalles interactives, mise en place de stores, mobiliers et matériels		1 255 K€
Ecoles maternelles		
Gros entretien renouvellement, aires de jeux et matériels		447 K€
Groupes scolaires		
Gros entretien renouvellement et matériels		113 K€
Centres socio-culturels et action sociale		
Gros entretien renouvellement et matériels		324 K€
Petite enfance		
Gros entretien renouvellement, mobiliers et matériels		322 K€
Subventions Acquisition tablettes numériques		14 K€
Sous-Total Hors Opérations		2,48 M€

PREVENTION ET SECURITE		0,16 M€
HORS OPERATIONS		Réalisé 2021
Police municipale		
Matériels de vidéoprotection, véhicules et équipements		71 K€
Hôtel de police		
Gros entretien renouvellement		1 K€
Secours & Incendie		
Gros entretien renouvellement		92 K€
Sous-Total Hors Opérations		0,16 M€

PROGRAMME SPORTIF		1,54 M€
OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)		Réalisé 2021
Equipement couvert d'athlétisme		1 K€
Construction du gymnase au Grillenbreit		2 K€
Construction du gymnase Bel'Air		9 K€
Sous-Total AP/CP		0,01 M€
HORS OPERATIONS		Réalisé 2021
Gymnases		316 K€
Gros entretien renouvellement		
Stades		467 K€
Rénovations et Gros entretien renouvellement		
Piscines		531 K€
Gros entretien renouvellement, restauration		
Patinoire et autres équipements		190 K€
Subventions associations pour équipements		24 K€
Sous-Total Hors Opérations		1,53 M€
MODERNISATION DES SERVICES		3,44 M€
OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)		Réalisé 2021
Restructuration parc et ateliers municipaux		212 K€
Mise aux normes accessibilité bâtiments communaux		178 K€
Regroupement dépôts espaces verts		44 K€
Sous-Total AP/CP		0,43 M€
HORS OPERATIONS		Réalisé 2021
Gros entretien Patrimoine		
Hôtel de Ville, Château Kiener, Maison des syndicats, mise en valeur, fontaines... Bâtiments services et logements communaux		941 K€
Foires et Marchés : Parc expo, marché couvert et foires		633 K€
Equipements informatiques et progiciels		1 179 K€
Communication		147 K€
Applications web, magazines numériques, refonte de sites		
Matériels de transport, matériels techniques et outillages		102 K€
Sous-Total Hors Opérations		3,00 M€

2. Les opérations pour compte de tiers

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021
454120201	Réaménagement de la rue des Jacynthes	15 097,80 €	5 900,00 €
454120211	Mise en sécurité du bâtiment sis 3, rue des Oies	0,00 €	37 500,96 €
Total		15 097,80 €	43 400,96 €

En 2021, elles concernent les travaux réaménagement de la rue des Jacynthes exécutés dans le cadre d'un mandat pour le compte de Colmar Agglomération pour 6 K€ et des travaux de mise en sécurité de la toiture et de la charpente de l'immeuble sis 3, rue des Oies pour 38 K€.

3. Les dépenses financières

Elles s'établissent à 6 632 K€ contre 6 587 K€ en 2020 et se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021
1321	Etat et établissements nationaux	2 550,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	6 578 417,63 €	6 628 493,86 €
165	Dépôts et cautionnements	1 158,64 €	1 216,77 €
16818	Autres prêteurs	5 140,00 €	2 890,00 €
Total		6 587 266,27 €	6 632 600,63 €

Les lignes emprunts en euros et les autres prêteurs comptabilisent le **remboursement en capital de la dette** pour un montant de 6 631 K€ contre 6 584 K€ en 2020.

V. UN ENDETTEMENT TRES LARGEMENT MAITRISE

Comme évoqué plus haut, **la Ville de Colmar a mené au cours de l'exercice 2021 une consultation qui a permis d'aboutir à la contractualisation d'un nouvel emprunt de 7 M€ à un taux fixe extrêmement compétitif de 0,20 % sur une durée de 10 ans.**

Parallèlement, le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 6,6 M€. Dans ces conditions, il en résulte un faible endettement supplémentaire de 400 K€.

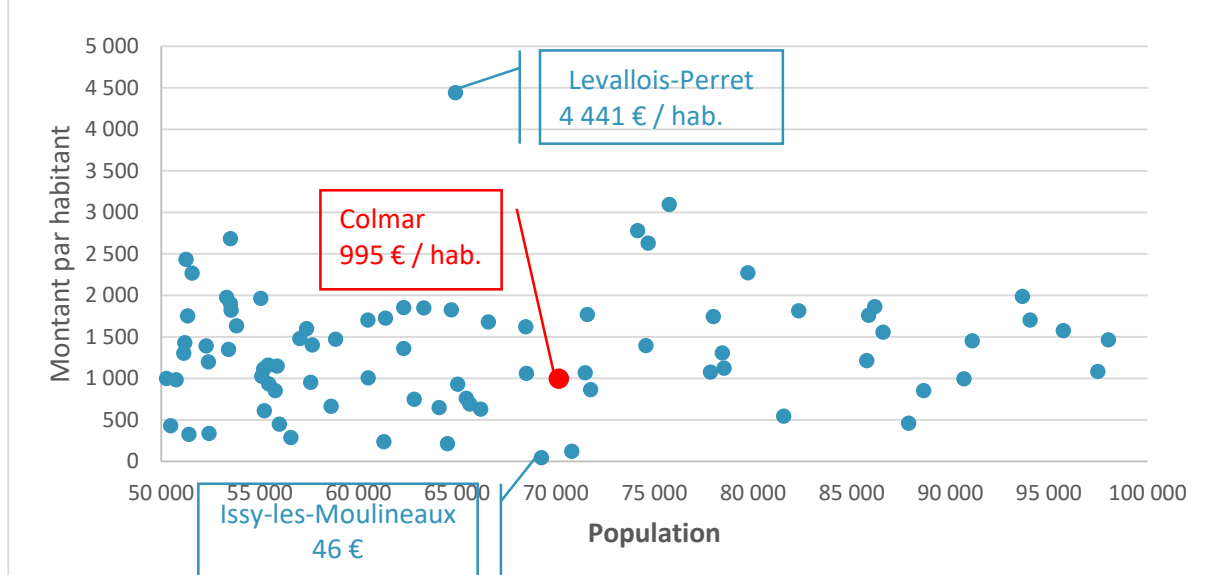
Avec un encours de dette qui s'élève à 1 006 € par habitant en 2021 contre 995 € en 2020, la Ville de Colmar est relativement peu endettée.

En 2020, la comparaison avec des communes de taille identique montre que la Ville de Colmar se situe dans la fourchette plutôt basse.

Encours de dette par habitant selon la taille des communes

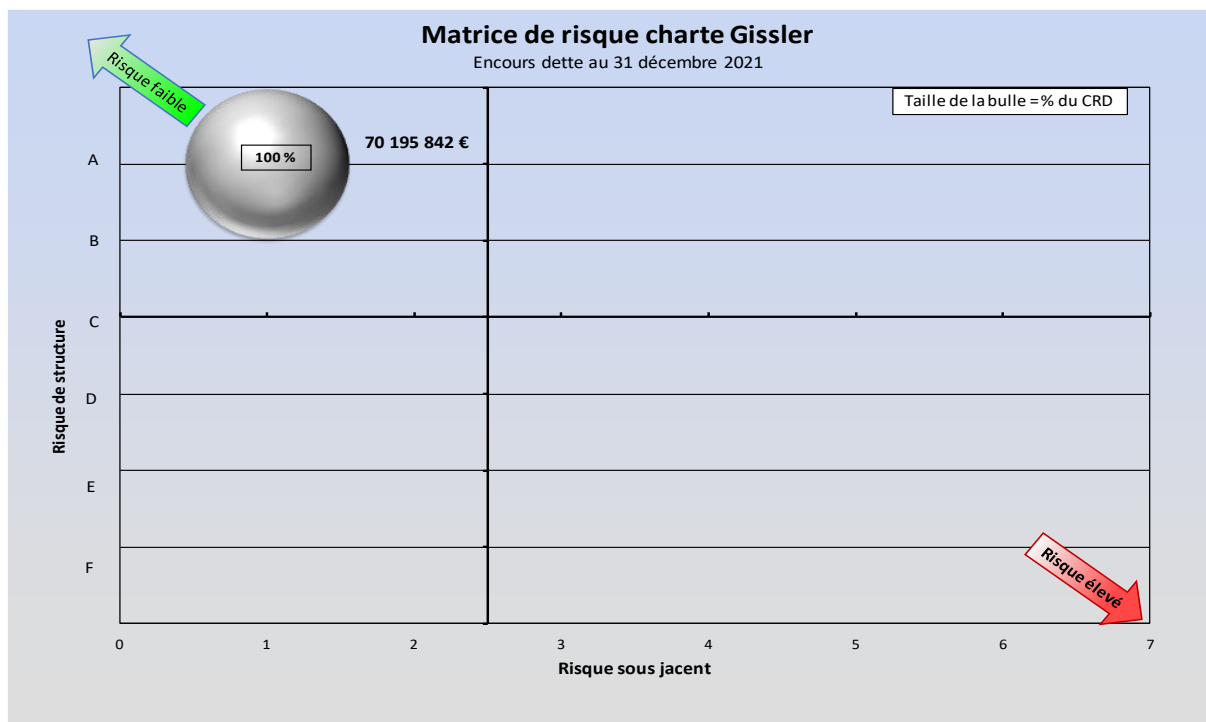
Exercice 2020

Source cabinet FSL



La situation de la dette au 31 décembre 2021 se décompose comme suit :

Encours de dette globale	70 196 K€
Capital remboursé en 2021	6 631 K€
Intérêts réglés en 2021	995 K€
Part de dette classée 1A charte Gissler	100 %
Taux moyen	1,47 %
Durée de vie moyenne	6,36 ans



Par ailleurs, la **capacité de désendettement** s'améliore nettement passant de **3,47 années** en 2020 à **2,76 années** en 2021.

LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM

Le festival du film de Colmar propose, durant 7 jours, des séances "stars" gratuites en présence d'acteurs, de réalisateurs et de producteurs.

Après l'annulation du festival en 2020, la 25^{ème} édition s'est tenue du 10 au 16 octobre 2021. Un événement qui rassemble les générations, amuse, divertit et réjouit, mais fait aussi réfléchir et débattre à travers des documentaires d'actualité.

Cette programmation, complétée par des films de cinéma et de télévision, est proposée gratuitement, le plus souvent en avant-première et en présence d'équipes de films.

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
74	Dotations, subventions et participations	1 500,00 €	74 000,00 €	72 500,00 €	4833,33%
77	Produits exceptionnels	0,45 €	0,00 €	-0,45 €	-100,00%
Total		1 500,45 €	74 000,00 €	72 499,55 €	4831,85%

Ainsi, les recettes de fonctionnement s'établissent à **74 K€** contre **2 K€** en 2020 et **102 K€** en 2019.

Elles comprennent principalement :

- ✓ les participations versées par les partenaires extérieurs **34 K€**
- ✓ la subvention d'équilibre du budget principal **40 K€**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **99 K€** contre **13 K€** en 2020 et **122 K€** en 2019.

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	13 264,40 €	96 438,81 €	83 174,41 €	627,05%
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	2 610,22 €	2 610,22 €	
Total		13 264,40 €	99 049,03 €	85 784,63 €	646,73%

Elles sont composées principalement :

- ✓ des services extérieurs **29 K€**
- ✓ des autres services extérieurs **67 K€**
- ✓ des charges de personnel **3 K€**

En ajoutant le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 (**18 K€**), le Compte Administratif 2021 du budget annexe Festival du Film affiche un **déficit global de 7 K€**.

Conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 relative à la dissolution du budget annexe Festival du Film, ce résultat sera intégré dans le budget principal en 2022.

LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ

Après un festival 2020 reportée, la 25^{ème} édition s'est tenue du 17 au 27 septembre 2021 avec une programmation originale mêlant toutes les couleurs du jazz et faisant toujours la part belle aux voix féminines.

La programmation 2021 portait sur 14 concerts « Jazz In » et 13 concerts « Jazz Off » qui ont permis de réunir des artistes d'horizons variés et des genres musicaux taillés pour tous les goûts, du jazz groovy au jazz expérimental en passant par les standards revisités, mais aussi par le jazz manouche, le blues, la soul, le reggae et même le jazz lyrique.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à **66,0 K€** contre **33,7 K€** en 2020 et **139 K€** en 2019.

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	881,48 €	7 045,11 €	6 163,63 €	699,24%
74	Dotations, subventions et participations	32 500,00 €	58 962,50 €	26 462,50 €	81,42%
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	1,50 €	1,50 €	-
77	Produits exceptionnels	83,21 €	0,00 €	-83,21 €	-100,00%
013	Atténuations de charges	238,03 €	0,00 €	-238,03 €	-100,00%
Total		33 702,72 €	66 009,11 €	32 306,39 €	95,86%

Elles sont composées :

- ✓ du produit des entrées du Festival versé par anticipation 7 K€
- ✓ des subventions de collectivités locales, des participations de partenaires extérieurs et autres produits 59 K€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **102 K€** contre **45 K€** en 2020 et **139 K€** en 2019.

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	42 127,51 €	85 034,10 €	42 906,59 €	101,85%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 045,29 €	17 194,47 €	14 149,18 €	464,63%
Total		45 172,80 €	102 228,57 €	57 055,77 €	126,31%

Elles comprennent :

- ✓ les services extérieurs (locations mobilières) 18 K€
- ✓ les autres services extérieurs (prestations de services, publicité, réceptions ...) 58 K€
- ✓ les impôts et taxes 9 K€
- ✓ les charges de personnel 17 K€

En ajoutant le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 (**3 K€**), le Compte Administratif 2021 du budget annexe Festival de Jazz affiche un **déficit global de 33 K€**.

Conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 relative à la dissolution du budget annexe Festival de Jazz, ce résultat sera intégré dans le budget principal en 2022.

LE BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

Les activités du budget annexe Festival du Livre – Espace Malraux ont repris en 2021.

Après avoir également été annulé en 2020, le Festival du livre a rouvert ses portes en grand les samedi 27 et 28 novembre 2021 pour la 32^{ème} édition avec un invité d'honneur exceptionnel, l'écrivain Gilles LEGARDINIER.

Par ailleurs, des expositions organisées par l'espace Malraux se sont également tenues principalement au cours de second semestre 2021.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **307 K€** contre **118 K€** en 2020 et **345 K€** en 2019.

Elles se ventilent comme suit :

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	3 700,00 €	3 570,50 €	-129,50 €	-3,50%
73	Impôts et taxes	324,00 €	33 576,00 €	33 252,00 €	10262,96%
74	Dotations, subventions et participations	112 069,63 €	269 720,95 €	157 651,32 €	140,67%
77	Produits exceptionnels	2 215,29 €	0,00 €	-2 215,29 €	-100,00%
Total		118 308,92 €	306 867,45 €	188 558,53 €	159,38%

- ✓ les **produits des services et du domaine** **4 K€**
Il s'agit de la participation aux frais d'accueil des auteurs versée par les établissements scolaires, ainsi que la vente de catalogues et droits de place.
- ✓ les **impôts et taxes** **34 K€**
- ✓ les **subventions** de l'Etat, des collectivités territoriales et des participations de partenaires extérieurs **270 K€**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **282 K€** contre **102 K€** en 2020 et **363 K€** en 2019.

Elles se ventilent comme suit :

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	85 377,96 €	268 220,56 €	182 842,60 €	214,16%
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 651,68 €	13 377,39 €	-3 274,29 €	-19,66%
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	292,00 €	292,00 €	
Total		102 029,64 €	281 889,95 €	179 860,31 €	176,28%

A. Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à **268 K€** et comprennent notamment :

- ✓ les achats, électricité et variation de stocks **10 K€**
- ✓ les services extérieurs (locations mobilières et immobilières, entretien...) **9 K€**
- ✓ les autres services extérieurs (publicité, imprimés, réceptions...) **249 K€**

B. Les charges de personnel

Elles s'établissent à **13 K€**. Il s'agit des cachets versés aux artistes et auteurs ainsi que les cotisations sociales s'y rattachant.

C. Résultat

En ajoutant le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 (**25 K€**), le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Festival du Livre – Espace Malraux dégage un excédent global de **74 K€**.

Conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 relative à la dissolution du budget annexe Festival du Livre – Espace Malraux, ce résultat sera intégré dans le budget principal en 2022.